

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBÈRES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne</p> <p style="text-align: center;">66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;"><b>N° DL2023-0165</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du Conseil :</p> <p style="text-align: center;"><b>26 JUIN 2023</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>APPROBATION DE LA CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE EN TRÉFONDS DES RÉSEAUX ET DE PASSAGE POUR INTERVENTION SUR LE RÉSEAU ET COLLECTEUR ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALBÈRES CÔTE VERMEILLE ILLIBÉRIS ET LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE « PARK AVENUE » À ELNE</b></p>	

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 26 juin à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2023, à la Halle des Sports – Espace Louis Noguères située Route d'Ortaffa à Bages 66670, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

**Étaient représentés :**

Julie SANZ donne procuration à Antoine PARRA, Philippe RIUS donne procuration à Aimé ALBERTY, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Roland CASTANIER donne procuration à Fabrice WATTIER, Sylvaine CANDILLE donne procuration à Annie PEZIN, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Didier CHOPLIN donne procuration à Jacques GODAY, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER.

**Étaient excusés :**

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Jean-Michel SOLE.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 36

Nombre de suffrages exprimés : 44

Nombre de procurations : 8

**Secrétaire de Séance :**

Maria CABRERA

**Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20230626-DL2023-0165-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Le permis de construire pour la construction de l'ensemble immobilier « Park Avenue » situé sur la commune d'Elne, parcelle AS 147 a été délivré le 26 novembre 2021 sous le numéro PC 066065 21A0014.

La parcelle concernée était traversée par une canalisation d'eaux usées publique. L'avis des services faisait apparaître la nécessité de dévier ce collecteur afin d'établir une servitude sur des espaces accessibles pour l'entretien du réseau.

Les travaux de dévoiement réalisés, il convient à ce titre d'établir une servitude d'une largeur de 4 m ayant pour axe central l'itinéraire de la canalisation.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire d'une part d'approuver la constitution d'une servitude de passage en tréfonds de réseaux et de passage pour intervention sur le réseau et collecteur tel que joint en annexe de la présente délibération et, d'autre part, d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve** la constitution d'une servitude de passage en tréfonds de réseaux et de passage pour intervention sur le réseau et collecteur, sur la parcelle AS 147, à passer avec le syndicat de copropriétaires de la Résidence « Park Avenue » à Elne telle qu'annexée,

**Autorise** le Président à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier.

**Résultat du vote :**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 28/06/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture  
Le Président de la Communauté de Communes**

**Antoine PARRA**



**La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**